Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260529-DCM_2026_138-DE

MUSEE DE PREHISTOIRE MILN – LE ROUZIC
Références : MUSEE/TY/CB/2026

COMMUNE DE CARNAC – MORBIHAN
DECISION DU MAIRE N°2026-138

Prise en application de l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales

FIXATION DE PRIX NOUVEL ARTICLE EN VENTE A LA BOUTIQUE DU MUSEE

Le Maire de la Ville de Carnac,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal du 09 avril 2026, par laquelle le Conseil municipal a délégué ses pouvoirs au Maire, pour la durée de son mandat, afin de fixer, dans les limites de 30 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

Considérant la proposition d'un nouvel article pour la vente à la boutique du musée,

Compte tenu de l'intérêt de pouvoir vendre ces nouveaux éléments à la boutique,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la vente de cet article à la boutique du musée de Préhistoire, à compter du 01 juin 2026,

Article 2 : De fixer le prix public ainsi :

Désignation des articles	Prix achat TTC	Prix public TTC
Tote-bag Paysages de mégalithes	6.80 €	10.00 €

Article 3 : En application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Lorient.

A Carnac, le 29 mai 2026

Pour le Maire,
L'adjoint délégué à la culture,



Monsieur Jean-Yves JÉGOUREL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr